

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 août 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.200**

Nous donnons suite à votre lettre reçue le 12 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « 1. Liste des postes à combler par établissement de santé et services sociaux et par région en protection de la jeunesse;
- 2. Liste des intervenants en poste actuellement en protection de la jeunesse par établissement de santé et services sociaux et par région » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au point 2 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

De plus, nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de retracer aucun document répondant au premier point de votre demande.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-48